



**1ère édition de
L'AQUATHLON DE LA BAIE DE CALVI
Dimanche 15 juin 2025**

REGLEMENT DES EPREUVES

En s'inscrivant et en prenant part à l'Aquathlon de la Baie de Calvi, chaque athlète reconnaît avoir pris connaissance du règlement de la course et l'accepte.

L'Aquathlon de la Baie de Calvi est une épreuve organisée par le CalviXtri école de triathlon, club de Triathlon et des disciplines enchaînées de Calvi. L'épreuve est agréée par la Fédération Française de Triathlon (FFTRI) et assurée par la MAIF, contrat multirisques des clubs FFtri

Article 1 : Accueil

Toutes les courses sont ouvertes aux licenciés et non licenciés suivant règlement FFTRI.

Article 2 : Application / Arbitrage

Le fait de s'inscrire à l'une des épreuves de l'Aquathlon de la Baie de Calvi implique l'obligation de se conformer à la réglementation générale de la Fédération Française de TRIATHLON consultable en ligne sur le site <http://fftri.com/reglementation-sportive>, aux instructions qui seront données par l'organisation et l'arbitre principal et vaut acceptation du présent règlement. L'arbitrage des épreuves est effectué par des arbitres officiels de la Fédération Française de Triathlon. L'organisateur n'est donc aucunement responsable des décisions et pénalités émises par les arbitres. Les décisions et pénalités des arbitres ne sont aucunement contestables. Les participants qui font l'objet d'une pénalité doivent s'y soumettre sans conditions, sous peine d'exclusion de l'épreuve.

Article 3 : Programme

Programme, sous réserve de modifications par l'organisation, consultable en ligne sur le site : sportimers.com

9h00 : Départ de l'Aquathlon Poussins

9h30 : Départ de l'aquathlon Pupilles

10H15 : Départ de l'Aquathlon XS en individuel

11H30 : Départ de l'Aquathlon distance M en individuel ou relais

12H00 : Départ de l'Aquathlon distance S en individuel ou relais

L'inscription sur la course XS est autorisée à partir de la catégorie Benjamin.

L'inscription sur la course S est autorisée à partir de la catégorie Cadet en individuel et Minime en Relais.

L'inscription sur la course M est autorisée à partir de la catégorie junior en individuel et Cadet en relais.

Pour la course en RELAIS, la composition des équipes reste libre, pouvant être masculine, féminine ou mixte. Une équipe composée de catégories d'âges différentes sera classée dans la catégorie censée être la plus performante.

Épreuves	enfants		XS	S	M
	Poussins	Pupilles			
Natation	50 m	100 m	500 m	1000 m	2000m
Course à pied	500 m	1000 m	2500 m	5000 m	10000 m

Article 4 : Inscriptions

Les inscriptions seront limitées à 150 concurrents pour chacune des courses citées dans le tableau ci-dessous.

Inscriptions en ligne avec paiement sécurisé sur le site sécurisé : www.sportimers.com

Epreuve	Poussin	Pupilles	XS	S	M
Tarifs licenciés Fftri compétition	10	10	15	20	30
Relais	X	X	X	30	40
Tarifs non licenciés et licenciés loisir	10 + pass compet	10 + pass	15 +pass	20 + pass	30 + pass
Relais	X	X	X	30 + pass	40 + pass

Les inscriptions sur place le jour de la course seront possibles. Elles seront majorées de 2€. Toute inscription est définitive et non remboursable sauf sur présentation d'un certificat médical, au plus tard 3 jours avant le jour de l'épreuve.

Article 5 : Annulation/Modification

L'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve en cas de force majeure ou de modifier le parcours si cela s'avère nécessaire. En cas d'annulation, les frais d'engagement seront alors remboursés aux concurrents, déduction faite d'un montant de 20 % pour frais fixes d'organisation.

Article 6 : Retrait des dossards

Lors du retrait des dossards, les participants doivent OBLIGATOIREMENT présenter à l'organisation :

Une autorisation parentale pour les mineurs

Pour les licenciés FFTRI : licence en cours de validité

Pour les personnes non-titulaires d'une licence FFTRI Compétition en cours de validité : un PASS COMPETITION correspondant à la distance de la course sur laquelle vous êtes inscrit (Pass Compétition imprimé ou numérique sur votre smartphone). Il est à souscrire au moment de l'inscription via le site www.sportimers.com ou directement sur le site de la FFTRI <https://espacetri.fftri.com/pass-competition/event/list/30>

A noter pour la souscription du PASS COMPETITION:

- Lorsque le demandeur est majeur, il devra prendre connaissance du “Formulaire Info Santé” et attester de la bonne compréhension des informations délivrées.
- Lorsque le demandeur est mineur, la prise d’un Pass Compétition est subordonnée à l’attestation du renseignement d’un questionnaire relatif à l’état de santé du sportif mineur, réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l’autorité parentale. Lorsqu’une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, il sera nécessaire de produire un certificat médical attestant l’absence de contre-indication à la pratique sportive de moins de 6 mois.

Tout manque de justificatif interdira le retrait du dossard et ne donnera lieu à aucun remboursement. Le retrait des dossards se fera le dimanche 15 Juin à partir de 7h00 sur la plage de Calvi, à côté du poste de secours.

Article 7 : Organisation et Sécurité des Parcours

Le départ de l’aquathlon se déroule sur la plage de Calvi au niveau du poste de secours

7-1 Briefing :

Un briefing est organisé 20 minutes avant le départ officiel de chaque épreuve. L’organisateur et l’arbitre principal y donneront des informations importantes pour le bon déroulement des courses. La présence de tous les participants y est obligatoire. L’organisateur décline toute responsabilité en cas de non-respect des consignes précisées lors du briefing.

7-2 Aire de transition :

Le parc sera ouvert à 8h00.

Chaque concurrent devra mettre en place son matériel, principalement ses chaussures de course à pied et son dossard, dans l’aire de transition devant le repère numérique et la caisse correspondant à son numéro de dossard. Dès son ouverture jusqu’à l’heure du briefing.

7-3 Natation

Tous les départs seront donnés sur la plage. Seuls les concurrents auront l’accès à la chambre d’appel. Les combinaisons de nage en néoprène sont interdites. Les bonnets de bain sont OBLIGATOIRES sur toute la partie Natation et NON FOURNIS PAR L’ORGANISATEUR. Les dossards ne doivent pas être utilisés pendant la natation.

Elle consistera en une ou plusieurs boucles matérialisées par des bouées.

Parcours natation S : 1000 m

Parcours natation M : parcours S X 2 avec sortie à l’australienne = 2000 m

Parcours natation XS : 500 m

Parcours natation Poussins : 50 m

Parcours natation Pupilles : 100 m

7-4 Course à pied :

Pour la course à pied le dossard devra être positionnés devant. Chaque dossard pourra être fixé sur la tenue du concurrent (par des épingles au 4 coins) ou avec une ceinture porte-dossard (fixé en 3 points minimum). Pour les relais, le passage du témoin se fera par échange de la puce chronométrique entre chaque équipier dans l’aire de transition à l’emplacement désigné de l’équipe.

Des pointages seront effectués à la sortie de la natation, sur le parcours pédestre au demi-tour et aux arrivées finales. Courir torse nu est strictement interdit.

Parcours course à pied S: 5000 m

Parcours natation M : parcours S X 2 = 10000 m

Parcours course à pied XS : 2500 m

Parcours course à pied Poussins : 500 m

Parcours course à pied Pupilles : 1000 m

Formats Poussins

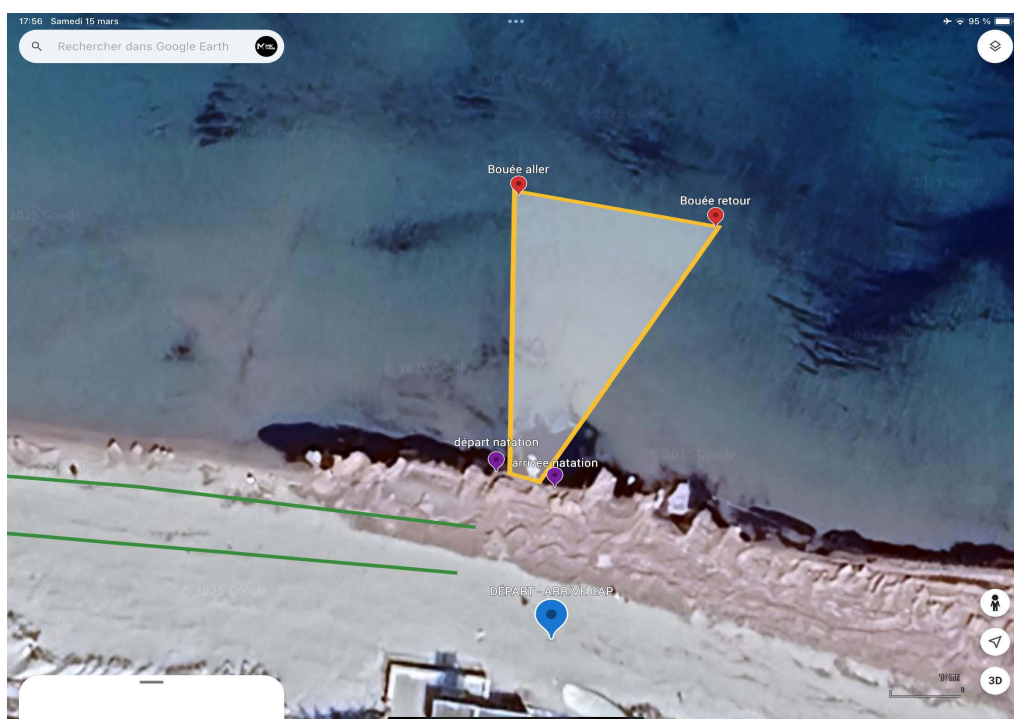
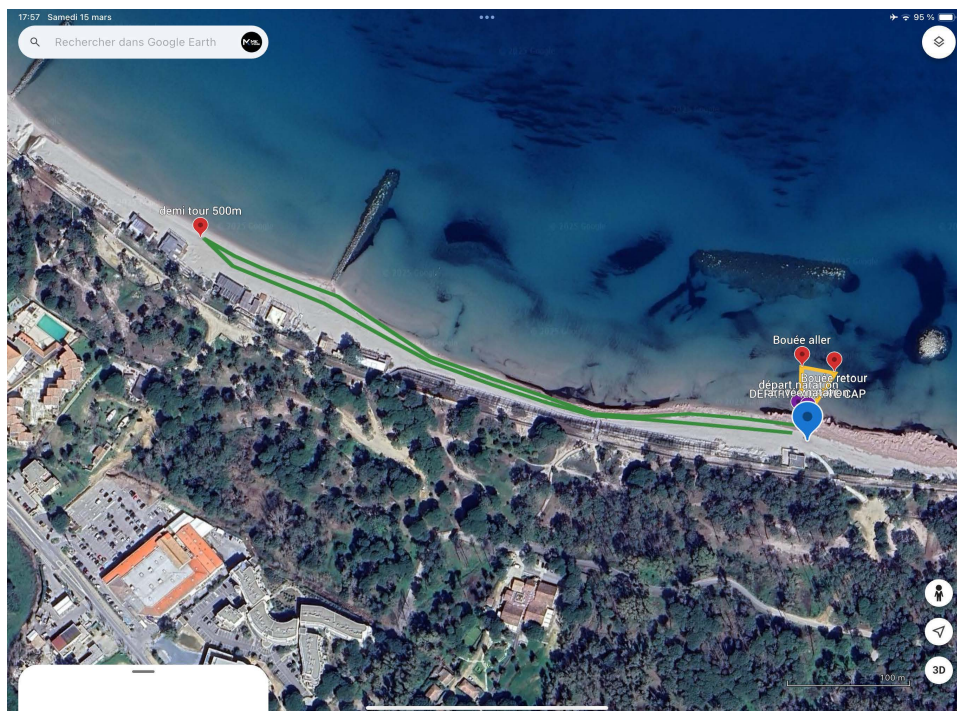
Points GPS Natation : Bouée 25 m Aller Retour 42°33'22"N 8°46'07"E

Format Pupilles

Points GPS Natation : Bouée Aller 42°33'22 "N 8°46'07"E

Bouée Retour 42°33'22 "N8°46'08"E





Formats « XS »

Points GPS Natation : Bouée Aller 42°33'26"N 8°45'56"E

Bouée Retour 42°33'25"N 8°46'02"E

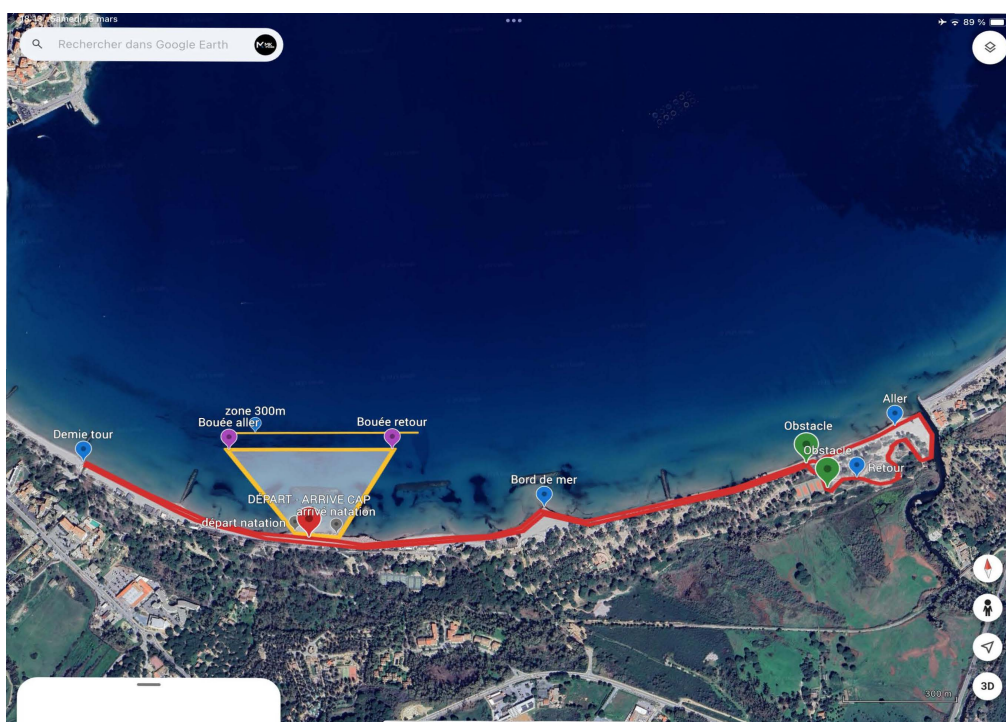
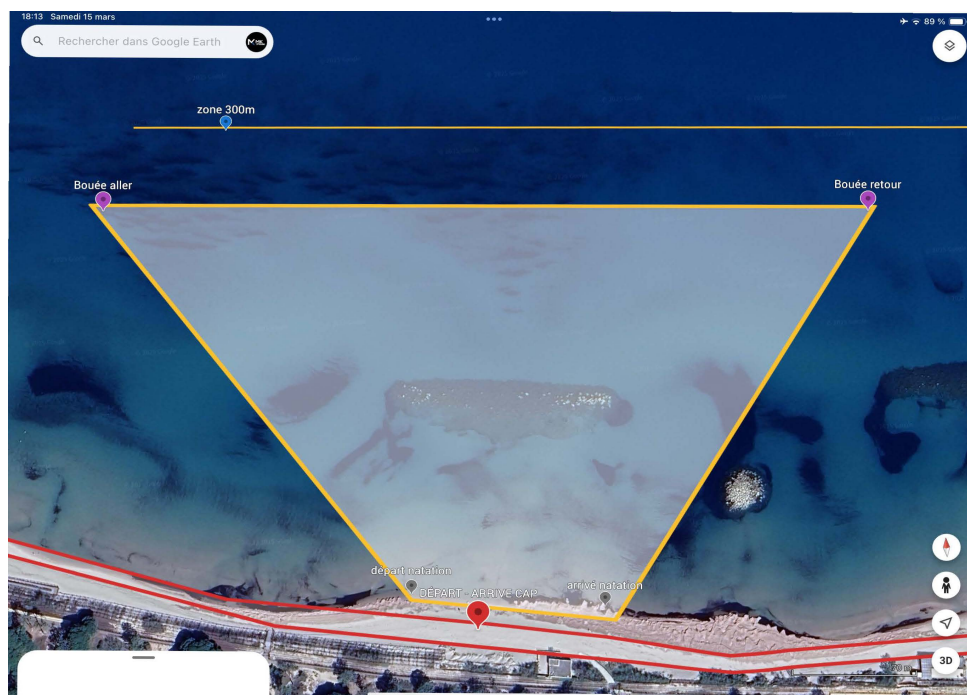


Formats S

Format M = S X 2

Points GPS Natation : Bouée Aller : 42°33'29"N 8°45'56"E

Bouée Retour : 42°33'28"N 8°46'15"E





Article 8 : Sécurité sur les parcours

Afin d'assurer au mieux la sécurité des participants, un certain nombre de mesures ont été prises par l'organisateur : Les participants seront encadrés sur la natation par 3 bénévoles BNSSA du Cercle des Nageurs de Balagne en kayak et sur embarcation légère motorisée. Les athlètes en difficultés pourront ainsi être sortis de l'eau. Si tel est le cas, les dits athlètes seront mis hors course de l'épreuve.

Des bénévoles signaleurs seront présents sur le parcours course à pied, aux points stratégiques.

Un médecin, Docteur Jean Paul JOST (06.79.84.23.96) et une équipe de pompiers secouristes sont présents sur place le jour de la manifestation.

Article 9 : Droit à l'image

Chaque concurrent de par son inscription à l'une des courses accepte l'utilisation de son image par l'organisation ou toute entité ayant reçue l'accord de l'organisation, sur tout type de support, sans limite de temps. L'organisation est libre du droit d'image sur les photos ou vidéos prises à des fins publicitaires ou commerciales.

Article 10 : Sanctions :

Elles seront appliquées par les arbitres de la Fédération Française de Triathlon qui rappelleront les règles fédérales lors de l'exposé d'avant course qui se fera sur l'aire de départ de natation.

L'accompagnement par un tiers est interdit.

Le concurrent s'engage à faire preuve de fair-play et à garantir une sécurité optimum pour lui et pour les autres.

Les athlètes doivent impérativement respecter les bénévoles, sous peine d'exclusion de l'épreuve sans remboursement ni aucune autre contrepartie.

Les bénévoles sont présents sur les parcours, afin de faciliter le passage des athlètes et leur indiquer les dangers et les directions à suivre.

Article 11 : Responsabilités

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités:

En cas de défaillance ou d'accident consécutif à un mauvais état de santé du participant

En cas d'accident provoqué par le non-respect des consignes de sécurité des organisateurs ou des commissaires de course.

En cas de perte ou vol d'objets, de bris ou vol de matériel.

En aucun cas, un concurrent ou accompagnateur (pour les mineurs) ne pourra se retourner contre l'organisation pour quelque motif que ce soit, l'émargement au retrait du dossard vaut acceptation du règlement.

Le simple fait de participer implique la connaissance et le respect du présent règlement.

Article 12 : Environnement

Chaque concurrent s'engage à respecter l'environnement et à ne jeter aucun déchet sur les parcours (ex : emballage de barres énergétiques).

Le non-respect se traduira par des pénalités ou disqualification. Des zones de propreté seront mises en place sur les parcours (jets de déchets interdits en dehors de ces zones).

Article 13 : Remise des prix

L'organisation récompensera :

- Les 1ers, 2nds et 3èmes de chaque catégories jeunes : Poussins, Pupilles ; XS :Benjamins et Minimes ; S : Cadets et M :Juniors.
- Tous les enfants des courses poussins et pupilles
- Les 1ers, 2nds et 3èmes, masculins et féminins Scratch du M, du S et du XS
- Les 1ers, 2nds et 3èmes des épreuves relais masculins, féminins et mixtes du M et du S